

(Pour la Gazette des Campagnes)

DU LUXE ET DES VAINES PARURES

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET CATHOLIQUE.

XI. LES PROMESSES DU BAPTÊME.

(Suite.)

Au reste, je dois vous dire que le silence de votre curé est votre condamnation, et voici en quel sens.

Tout curé qui ne proteste point contre les folies du luxe et des vanités des parures dans sa paroisse de la campagne, ne garde le silence que pour quelques uns des motifs suivants. 1o. c'est ou parce qu'il n'a pas assez de confiance dans la docilité de ses paroissiens à ses avis pour croire qu'il en sera écouté; 2o. C'est ou parce qu'il les croit trop attachés à ces frivolités déplorables pour ne point appréhender qu'ils se révolteront contre son autorité; 3o. C'est ou parce qu'il a vu les avertissements des premiers supérieurs méprisés ou négligés, d'où il conclut avec raison, qu'il perdrait son temps, en les rendant plus coupables. Et voilà pourquoi il se tait! Mais que son silence devrait vous paraître terrible, si vous étiez capables de le comprendre? Il agit à votre égard, comme un médecin qui abandonne un malade aux ravages d'une maladie cruelle, parce qu'il refuse de prendre les remèdes qui pourraient le guérir. Votre curé connaît d'ailleurs que les habitudes invétérées de luxe et de vanité ôtent l'esprit chrétien à toute personne qui s'y livre et qu'alors elle ne saurait comprendre ce qui est de l'Esprit de Dieu. C'est le cas de lui appliquer ce précepte évangélique : *Ne jetez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent sous leurs pieds, et que se tournant, ils ne vous déchirent.*

Au contraire, les curés qui élèvent la voix contre ce désordre, témoignent aux personnes qu'ils dirigent, qu'ils les croient capables de recevoir avec fruit les avertissements qu'ils leur donnent. Ces personnes peuvent être conservées ou ramenées dans l'esprit catholique; elles sont encore guérissables. Quant à celles où les curés n'osent plus essayer d'arracher cette ivraie semée dans leur champ, ils pratiquent ce qu'enseigne le père de famille dont il est parlé dans l'évangile : *Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson; et au temps de la moisson je dirai aux moissonneurs : arrachez premièrement l'ivraie, et liez-la en botte pour la brûler.*

Est-ce que d'ailleurs les personnes sensées ne comprendraient point qu'il est infiniment pénible pour un curé d'être réduit à entrer dans les détails de ces frivolités déplacées des parures qu'osent se permettre des femmes catholiques? Le seul bon sens ne devrait-il point leur dire qu'il faut lui épargner cette humiliation, en se rangeant d'elles-mêmes du côté des personnes, encore en grand nombre dans chaque paroisse, qui s'habillent avec la modestie et la modération qu'exigent les règles de la profession du christianisme?

Mais, me dira une femme catholique livrée au luxe et aux vaines parures, est-ce que les vanités que je porte seraient péché mortel? Je réponds d'abord que cette question est indigne d'une femme chrétienne. Est-ce que vous seriez assez ignorante, ou que vous auriez la conscience assez renversée pour croire que vous n'êtes obligée d'éviter que ce qui serait péché mortel? Veuillez donc vous donner la peine d'étudier votre religion, et vous apprendrez que les chrétiens sont obligés, en conscience, de s'abstenir même de tout ce qui a l'apparence de

mal, vous dit saint Paul. Il suffit donc pour vous croire obligée de renoncer à vos vanités, qu'elles soient péchés véniels, car le plus petit péché véniel est un si grand mal, dit saint Augustin, qu'il ne serait pas permis de le commettre, même pour retirer tous les damnés de l'enfer.

Le même saint docteur enseigne, dans la lettre à Séleucienne " Que la multitude des péchés véniels peut conduire une âme à sa perte éternelle. " Ainsi la multitude de vos grandes et petites vanités qui, certainement sont des péchés véniels, pourrait vous conduire en enfer, non précisément en tant qu'elles seraient des péchés véniels, mais en vertu de cette loi divine : *Celui qui est injuste dans les petites choses, est injuste aussi dans les grandes.* Cette seule considération devrait suffire pour qu'une femme catholique se crût obligée de s'interdire toute espèce de vanités, puisque toute espèce de chose vaine sera condamnée par le Souverain Juge qui nous a dit : *Or je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite.*

Mais peut-on dire, en général, que suivre le torrent du luxe et des vaines parures au point où l'on est rendu, dans notre siècle, ne soit qu'un péché véniel? Peut-on croire que cet anathème : " Malheur aux âmes vaines et orgueilleuses, " lancées contre ce luxe et ces vanités dont se revêtent les femmes catholiques de notre pays, n'indique point que le grand évêque les jugeait criminelles, du moins en général? Nous allons en juger.

C'est une règle de conscience posée par St. Augustin, dans sa lettre à *Diognatias*, que la gravité ou la légèreté d'une faute ne doit pas se mesurer précisément par la mauvaise action commise, mais par la disposition de la volonté qui l'a commise. On doit donc juger la conscience de toute personne, livrée au luxe et à la vanité, par l'attachement de sa volonté à ces frivolités anti-chrétiennes. Si elle y tient tellement qu'elle résiste volontairement aux avertissements de son évêque, ou de son curé, ou de son confesseur, et si surtout, elle aime mieux être privée des sacrements, que de les abandonner : qui osera soutenir qu'elle n'y est point attachée d'une manière criminelle?

Comment ces filles et ces femmes, qui sont excessivement attachées à leur toilette, jugeront-elles des faits suivants :

Une jeune fille est malade, même en danger de mort. Elle a sa crinoline autour de son corps, étendue sur son lit de mort. Son curé la prie de se débarrasser de cet esclavage. Elle lui répond résolument qu'elle ne le fera pas! Son médecin survient et la prie également d'ôter sa crinoline qui l'incommode et augmente ses souffrances. Que répond-elle? Non! ... Je ne l'ôterai point! Je veux avoir le bonheur de mourir avec ma chère crinoline!! Voilà une singulière béatitude pour une mourante?

Une mère a habillé sa petite fille comme une *catin*. Cette petite orgueilleuse va se placer sur le seuil de la porte pour s'y livrer à l'admiration des passants. Un monsieur passe dans la rue, sans daigner jeter un regard sur elle. Comment, lui crie-t-elle, vous ne regardez pas pour voir comme je suis belle!!

Dans une nouvelle paroisse de la campagne, un curé a le bonheur de trouver ses femmes et ses filles vêtues dans une parfaite modestie. Il prend envie à une jeune fille d'y introduire la crinoline. Son curé l'avertit de ne point donner ce mauvais exemple à sa paroisse. Elle se moque de lui. Pour ne point être obligée à la laisser, elle se prive d'aller à confesse, dans le temps des pâques. Un prêtre vient donner une mission dans cette paroisse. Elle préfère ne point participer à la mission plutôt que de se soumettre à la volonté de son curé. Une visite à lieu dans la même paroisse. Elle s'adresse à un prêtre qui la prie de se soumettre à la décision de son curé. Elle refuse obstinément!

Je ne cite que ces seuls faits, entre mille autres qui sont à